

Séance
ordinaire du 18
novembre 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU DIX-HUITIÈME (18^e)
JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX-MIL-DIX-NEUF (2019) À COMPTER
DE 20 H À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À
MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis ainsi que Jean-Philippe Langlais du journal L'Avantage.

MOMENT DE RÉFLEXION

19.11.594

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

19.11.595

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Proclamation de la Ville de Mont-Joli à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale.

FINANCES

4. Acceptation de proposition de services déposée à la Ville de Mont-Joli par la Caisse Desjardins de Mont-Joli-Est de La Mitis.
5. Autorisation de versement des dons.
6. Autorisation d'assister à la rencontre de Tourisme Gaspésie.
7. Dépôt et acceptation des prévisions budgétaires 2019 révisées de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de La Mitis.
8. Autorisation d'acquisition de la plateforme Voilà!

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

9. Acceptation de la politique concernant les absences lors de tempête de neige ou en cas de force majeure.

LOISIRS

10. Autorisation d'activité de financement pour le CFP Mont-Joli Mitis –Production animale.
11. Autorisation de pont payant au profit du club de natation les Espadons Porlier.
12. Autorisation de signature d'un contrat pour le déneigement des accès du Château Landry.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. Autorisation de signature de l'entente entre la Ville de Mont-Joli et la Société canadienne de la Croix-Rouge pour l'entreposage de matériel d'urgence.
14. Acceptation des recommandations du comité de circulation.
15. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 2019-1405 concernant le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.
16. Dépôt du projet de règlement 2019-1426 modifiant le règlement 2019-1405 concernant le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.
17. Autorisation de modifications de chantier dans le cadre du projet de construction d'une caserne neuve.

TRAVAUX PUBLICS

18. Recommandation de paiement –réfection des rues Desrosiers, Jeanne-Mance et des Oblats - décompte progressif no 1.

URBANISME

19. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 1420, avenue du Sanatorium.
20. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 1624, rue des Cèdres.
21. Assemblée publique de consultation du projet de règlement 2019-1425 modifiant divers éléments du règlement de zonage.
22. Adoption du second projet de règlement 2019-1425 modifiant divers éléments du règlement de zonage.

AFFAIRES NOUVELLES

23. Autorisation d'affichage d'un poste surnuméraire de commis à la bibliothèque.
24. Période de questions.
25. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

19.11.596

PROCLAMATION DE LA VILLE DE MONT-JOLI À TITRE DE MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

CONSIDÉRANT QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal proclame la Ville de Mont-Joli municipalité alliée contre la violence conjugale.

FINANCES

19.11.597

ACCEPTATION DE PROPOSITION DE SERVICES DÉPOSÉE À LA VILLE DE MONT-JOLI PAR LA CAISSE DESJARDINS DE MONT-JOLI-EST DE LA MITIS

CONSIDÉRANT QUE l'entente de service financier avec la Caisse Desjardins de Mont-Joli- Est de La Mitis se termine le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE DESJARDINS ENTREPRISE nous a soumis une proposition de services pour les trois (3) prochaines années;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services qui a été déposée à la Ville de Mont-Joli par Desjardins entreprises pour la Caisse Desjardins de Mont-Joli –Est de la Mitis pour les années 2020, 2021, 2022, et d'autoriser le directeur général, monsieur Joël Harrisson et le trésorier, monsieur Steve Corneau à signer l'offre de service.

19.11.598

AUTORISATION DE VERSEMENT DES DONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivant :

Organisme	Objet	Don
Fondation de la Santé de La Mitis	Tournoi de quilles	120 \$
Centraide	Cocktail-bénéfice	50 \$
Fondation du Centre de la Santé et des services sociaux de la Mitis	Campagne de financement	1 000 \$/an pendant 5 ans
Club Lions	Financement annuel	100 \$
Association pulmonaire	Financement annuel	50 \$

19.11.599 AUTORISATION D'ASSISTER À LA RENCONTRE DE TOURISME GASPÉSIE

Item retiré

19.11.600 DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 RÉVISÉES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE LA MITIS

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a produit le rapport d'approbation pour les prévisions budgétaires révisées pour l'année 2019 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de La Mitis;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter lesdites prévisions budgétaires approuvées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alai Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les prévisions budgétaires révisées 2019 datées du 29 octobre 2019 pour une somme totalisant 106 780 \$ pour les numéros d'ensemble immobilier 1242, 1419, 1936 soit 2853 et 3292 de la Ville de Mont-Joli.

19.11.601 AUTORISATION D'ACQUISITION DE LA PLATEFORME VOILÀ!

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'acquisition de la plate-forme Voilà! de PG Solutions afin de répondre au *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre du Ministère de la Sécurité publique*. De plus, cette plate-forme permet de créer des sondages, des calendriers d'événement et permettra aux citoyens d'obtenir des informations relatives à leur propriété ainsi que le compte de taxes en ligne. Cette plate-forme est au coût de 6 312 \$ plus les taxes en plus des frais annuels de 1404 \$.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

19.11.602 ACCEPTATION DE LA POLITIQUE CONCERNANT LES ABSENCES LORS DE TEMPÊTE DE NEIGE OU EN CAS DE FORCE MAJEURE

Item retiré.

LOISIRS

19.11.603 AUTORISATION D'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT POUR LE CFP MONT-JOLI MITIS –PRODUCTION ANIMALE

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser les responsables du CFP Mont-Joli Mitis – production animale à tenir une activité de financement sur le territoire de la Ville de Mont-Joli le samedi 11 janvier 2020 sous la formule « cueillette de bouteilles » de 9 h 30 à 15 h 30.

19.11.604 AUTORISATION DE PONT PAYANT AU PROFIT DU CLUB DE NATATION LES ESPADONS PORLIER

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le Club de natation Les Espadons Porlier à organiser une activité de financement de type « pont payant » le samedi 7 décembre de 8h à 15 h 30.

Les bénévoles s'installeront aux intersections Doucet/Lindsay, Villeneuve/Poirier, Doucet/Des Érables, Beupré/Jacques-Cartier et Jacques-Cartier/Rioux.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier de même que le service de sécurité incendie.

19.11.605 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES ACCÈS DU CHÂTEAU LANDRY

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame Josée Lévesque, directrice du service des loisirs à signer pour et au nom de la Ville le contrat de déneigement des accès du Château Landry avec monsieur Sylvain Gagnon.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

19.11.606 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE POUR L'ENTREPOSAGE DE MATÉRIEL D'URGENCE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli ladite entente.

19.11.607 ACCEPTATION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE CIRCULATION

CONSIDÉRANT QUE le comité de circulation s'est réuni le 25 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE certaines problématiques de sécurité ont été analysées par ledit comité qui a émis des recommandations qui ont été soumises aux membres du conseil municipal lors de la séance de travail du 4 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal prend en compte les recommandations suivantes du comité ;

- L'installation d'un arrêt obligatoire à l'intersection des rues St-Jean-Baptiste et Pino, la mise en place de bollards, l'installation d'une balise centrale au centre de la traverse pour écolier de la rue Aubin et St-Jean-Baptiste afin d'améliorer la sécurité et l'accès des élèves à la cour arrière de l'école des alizées.
- L'installation d'une solution permanente en 2020 qui consistera à éliminer la voie ouest de la rue St-Jean-Baptiste vers Aubin.
- Interdiction de stationner du côté nord de la rue Lapierre du poteau électrique au boulevard Jacques-Cartier.
- L'installation d'une balise centrale à l'entrée de la rue Beaudet.
- Le marquage au sol de la chaussée de la rue Maisonneuve vis-à-vis le débarcadère de l'école Norjoli.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte ces recommandations du comité de circulation ainsi leur mise en place. Ces modifications seront ajoutées aux règlements municipaux s'y appliquant.

19.11.608 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-1405 CONCERNANT LE STATIONNEMENT ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le conseiller Robin Guy donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement 2019-1405 concernant le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.

19.11.609 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-1426 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-1405 CONCERNANT LE STATIONNEMENT ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le conseiller Robin Guy dépose le projet de règlement 2019-1426 modifiant le règlement 219-1405 concernant le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.

Ce règlement modifie l'annexe A du règlement 2019-1405 concernant le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.

Outre les coûts de préparation du règlement, ce dernier n'entraîne aucuns frais additionnels pour le contribuable.

19.11.610 AUTORISATION DE MODIFICATIONS DE CHANTIER DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CASERNE NEUVE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les modifications de chantier suivantes :

• DM-A7 modification détail jambage type porte de garage	1 474.84 \$
• DM-A8 crédit matériaux murs extérieurs	(540.00) \$
• DM-A9 soufflage derrière TV	277.61 \$
• DM-A10 remplacement treillis plancher étage	(963.23) \$
• DM-A11 nouvelle sortie toit	3 506.60 \$
• DM-A13 détail type porte de garage	0.00 \$
• DM-A17 soufflage salle de repos	337.45 \$
• ME-07 Précisions éclairage linéaire extérieur	0.00 \$

TRAVAUX PUBLICS

19.11.611 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – RÉFECTION DES RUES DESROSIERS, JEANNE-MANCE ET DES OBLATS - DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée a présenté une demande de paiement no 1 pour la réfection des rues Desrosiers, Jeanne-Mance et des Oblats au montant de 364 801.18 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de paiement a une retenue contractuelle de 10 %;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 1 par la MRC de La Mitis ainsi que la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 1 au montant de 364 801.18 \$ incluant les taxes à Les Excavations Léon Chouinards et Fils Ltée.

URBANISME

19.11.612 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1420, AVENUE DU SANATORIUM

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yves Banville a déposé une demande de dérogation mineure afin de construire un garage isolé d'une superficie de 96,6 m² ayant une hauteur de 6,40 mètres et une porte de garage de 4,26 mètres de hauteur;

CONSIDÉRANT QU'aucune atteinte à la jouissance du droit de propriété par les voisins ne sera occasionnée;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du garage projeté est inférieure à la superficie de la résidence;

CONSIDÉRANT l'avis public paru le 28 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure de monsieur Banville.

19.11.613 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1624, RUE DES CÈDRES

CONSIDÉRANT QUE madame Thérèse Tardif a déposé une demande de dérogation mineure afin de régulariser la marge de recul latérale de la résidence de 1,82 mètre à 1,83 mètre;

CONSIDÉRANT QU'aucune atteinte à la jouissance du droit de propriété par les voisins ne sera occasionnée;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT l'avis public paru le 28 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure de madame Tardif.

19.11.614 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-1425 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Monsieur Martin Soucy, maire, tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2019-1425 modifiant divers éléments du règlement de zonage. Monsieur Alain Thibault conseiller responsable de l'urbanisme, est présent pour répondre aux questions.

Aucune question ou commentaire n'est adressé au conseil municipal.

19.11.615 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2019-1425 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le second projet de règlement 2019-1425 modifiant divers éléments du règlement de zonage.

AFFAIRES NOUVELLES

19.11.616 AUTORISATION D’AFFICHAGE D’UN POSTE SURNUMÉRAIRE DE COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'affichage d'un poste surnuméraire de commis à la bibliothèque, suite au départ de madame Mélissa Boulay.

19.11.617 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

19.11.618 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 20 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.